

# Bulletin Académique



**SNEP-FSU**  
**Aix-Marseille**  
*Périodique inscrit*

Bulletin

N° 262

\*

Novembre 2022

SITE DE DEPOT

ROGNAC CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

12, place du Gal de Gaulle Mel : s3-aix@snepsfu.net

13001 Marseille Site : www.snepsfu-aix.net

Prix à l'unité 1€50

Directeur de publication : Jean Cugier

Bimestriel CPPAP n° CPPAP n° 1016S08032

Déposé

## Les gestes pour faire barrière



EMPLACEMENT  
RESERVE POUR  
L'ETIQUETTE

# ELECTIONS

# PROFESSIONNELLES

## Du 1<sup>e</sup> au 8 décembre 2022

VOTES ELECTRONIQUES

### Un pouvoir sans limites ? ... Une urgence démocratique.

Le budget 2023 adopté par 49.3 à l'assemblée nationale. Un projet de réforme des retraites inutile et contesté par une majorité de français. Des inégalités toujours plus criantes avec une élite qui se gave de dividendes et se déplace en jet privé pendant que la majorité de la population doit se serrer la ceinture. Des superprofits indécents pour certains dirigeants alors que l'on va baisser la température et couper l'eau chaude de certains bâtiments publics, dont les instal-

lations sportives... Jusqu'à quand laisserons nous agir ce président et ce gouvernement au service de quelques-uns ? Attendrons-nous tranquillement que le populisme d'extrême droite prenne le pouvoir ?

Cet autoritarisme politique a besoin qu'on lui donne des limites, et les syndicats dits de transformation sociale sont là pour ça : lutter pied à pied contre ces réformes injustes, défendre les droits des salariés, réclamer plus

de justice fiscale et sociale en portant un projet de société plus égalitaire et nécessairement écologiste. **Une étude internationale du FMI de 2015 montre clairement que la présence syndicale associée à un taux de syndicalisation élevé contribuent à faire baisser les inégalités de revenus.** Mais les syndicats sont volontairement mis à mal par les réformes actuelles et par une image d'organisation archaïque diffusée par les médias dominants. °

### L'EDITO

**VOTER ?** Tous les 4 ans, il vous suffit de 4 minutes pour confirmer la représentativité du SNEP. En 2022, ce sera la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre. Battrer les scores des élections de 2018 ? Chiche ! Alors, toutes et tous, validez le travail d'une solide équipe, dynamique et jeune, forte de ses stages. La transparence, l'écoute et l'aide de tous les collègues qui ont sollicité le SNEP fondent cette activité permanente, ce travail continu de liens/contacts avec la profession.

Parce que c'est l'attachement des personnels de toute la Fonction Publique à leurs instances paritaires démocratiquement élues qui marquera la détermination à conserver notre modèle social. **La participation aux élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre** se doit d'être massive. Alors, syndiqués ou non, votons et faisons voter nos collègues pour la FSU ! °

« Je vote SNEP-FSU, je clique FSU » !



## Relancer le syndicalisme : une urgence démocratique en 3 actes

### 1/ Se syndiquer et faire syndiquer au SNEP/FSU

Où nous trouver ?

12, place du Général de Gaulle  
13001 MARSEILLE

✉ : [s3-aix@snepfusu.net](mailto:s3-aix@snepfusu.net)

Site : [www.snepfusu-aix.net](http://www.snepfusu-aix.net)



Nonobstant un niveau remarquable dans le paysage syndical français, le SNEP-FSU enregistre, tout comme les autres organisations syndicales et depuis ces dernières années (+ effet COVID ?) une tendance à la baisse du nombre de ses syndiqués. En 2021/2022, toutes les académies ont connu cette difficulté. L'avenir de notre syndicat et du syndicalisme en général reste une priorité et mobilise notre vigilance.

Actuellement seul le syndicalisme exerce un véritable contre-pouvoir au sein de l'Éducation Nationale. En tant que syndicat largement majoritaire le SNEP (et la FSU) joue un rôle démocratique primordial. Le SNEP siège et porte des mandats votés collectivement dans toutes les instances décisionnelles qui concernent l'École, l'EPS et le sport scolaire (CDEN, CTSD, CDUNSS au niveau départemental par exemple) du local au national. Le SNEP accompagne et conseille les collègues tout au long de leur carrière, que ce soit pour les mutations, les contestations de rendez-vous de carrière ou toute autre difficulté. Le SNEP mène une réflexion pédagogique alternative essentielle aux programmes EPS actuels (revue Contrepied). Le SNEP communique sur le rôle essentiel de notre discipline dans les grands médias, interpelle les élus et obtient des avancées indéniables.

Dans une période où la légitimité des réformes est remise en cause par une grande partie de la profession et où les luttes pour défendre le service public d'éducation sont plus que jamais nécessaires, il est difficile d'expliquer cette baisse de syndiqués. Il nous faut réagir !

Si vous voulez que le SNEP/FSU continue d'agir pour notre métier et nos carrières.  
**Il est urgent de se (re) syndiquer ! (66% déductible des impôts sur le revenu)**

*Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble les revendications élaborées collectivement. Ils pensent qu'il est préférable d'être unis, solidaires, pour lutter et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de proposition pour l'EPS, le sport scolaire, les conditions d'emploi et de travail. Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que grâce à ses adhérents. Alors, prenez deux minutes de votre temps pour adhérer parce que seule on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.*

### 2/ Voter lors des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

Pour le SNEP, syndicat au sein de la FSU, l'objectif est double lors de ces élections : Il faut un grand nombre de votants pour légitimer les résultats qui vont en ressortir mais il faut aussi et surtout **un vote massif pour le SNEP, et donc la FSU** afin de renforcer notre statut de syndicat majoritaire qui nous permet de peser sur les instances décisionnaires et d'avoir un réel rôle médiatique au service de la profession. Cette année, pour voter pour le SNEP, il faudra voter FSU, les différents syndicats de la FSU étant regroupés sur la même liste suite à l'évolution des différentes commissions administratives.

Alors du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, **« je vote SNEP, je clique FSU ! »**

### 3/ Militier au quotidien dans votre établissement et au-delà

Le SNEP a plus que jamais besoin de collègues militants pour faire remonter les infos du terrain, siéger dans les instances ou encore accompagner les collègues dans leur carrière. N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre.

**Militier, c'est jouer collectif mais c'est aussi acquérir des compétences essentielles pour comprendre les rouages de l'Éducation Nationale et avoir du répondant face à une hiérarchie de plus en plus autoritaire.°**

Benoît Brochier

### Venez nombreux aux stages proposés par le SNEP-FSU.



La formation, c'est l'histoire d'une carrière. Se former, c'est connaître, réfléchir, argumenter, comprendre les enjeux et les évolutions. C'est se donner les moyens d'agir dans son établissement à tous les niveaux. Site : [www.snepfusu-aix.net](http://www.snepfusu-aix.net)



**Décharges ?** C'est sur le vote au CSM (Comité Social Ministériel) que se base la représentativité des organisations syndicales **et la répartition des décharges.**

Ce ne sont que grâce à elles et aux cotisations des adhérent.es que le SNEP-FSU peut fonctionner ! Actuel-

lement, par exemple, le SNEP-FSU Aix-Marseille ne dispose que de 24 heures de décharge / semaine pour l'année 2022-2023 pour tout assurer : s'informer des réformes et analyser leurs conséquences, préparer, siéger et rendre compte des instances, conseiller et répondre aux collègues, préparer les actions, informer les

collègues via les réseaux, les Lettres d'Infos et les bulletins, animer les stages, se former... Voter pour la FSU, c'est voter pour le SNEP-FSU ! C'est nous donner des moyens pour vous informer et vous défendre, nous donner des moyens d'agir pour plus et mieux d'EPS, de sport et de sport scolaire ! °



# Voter c'est simple... Pour voter SNEP, CLIQUEZ FSU

**Le vote est électronique, sur tous supports connectés** : ordinateurs, tablettes, smartphones, sur le lieu de travail comme au domicile, à n'importe quelle heure, entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre.

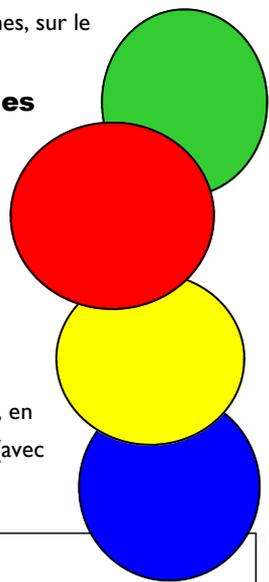
Toutes et tous vos représentant-es sont élu-es en un seul tour. **La représentation équilibrée entre les hommes et les femmes** et une obligation pour la constitution des listes.

## Pour voter, il faut :

**1- Vérifier que sa messagerie professionnelle n'est pas saturée** pour recevoir sans problème la procédure de vote.

**2- Activer son compte électeur et créer son mot de passe** sur le portail Elections (à partir du 13 octobre)

**3- Entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre, voter en se connectant sur le portail Elections**, en saisissant son identifiant et son mot de passe, puis **en votant SNEP-FSU aux différents scrutins** (avec son code de vote).



### Deux instances, déclinées au niveau national et au niveau académique

#### COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

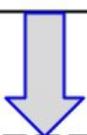
- Les règles statutaires des corps de la Fonction Publique dans l'Éducation nationale,
- l'organisation des services,
- l'égalité professionnelle femmes - hommes,
- le budget de l'Éducation nationale : les postes, les moyens,
- les lignes directrices de gestion pour les carrières et les mobilités,
- le rapport social.

#### COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) pour les agentes et agents titulaires.

- Les recours individuels sur les opérations liées à la carrière des agent-e-s titulaires : avancement d'échelon, changement de grade, évaluation, mutations, congés formation...
- Les procédures disciplinaires.

#### COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) pour les agentes et agents non-titulaires.

- Les recours individuels sur les opérations liées à la situation des agent-e-s non-titulaires : licenciement après la période d'essai ou pour inaptitude physique, révision de l'avis de l'entretien individuel, refus de congés ou de temps partiel...
- Les procédures disciplinaires.



#### FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ - SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL (FS-SSCT)

JE VOTE SNEP, JE CLIQUE FSU !



Nouvelles dispositions fixées par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique que nous avons combattue, parue au Journal officiel du 7 août 2019.

	CAP Académique	CAP Nationale	CCP Académique	Comité Social d'Administration Académique	Comité Social d'Administration National
Professeur.e d'EPS titulaire	JE VOTE	JE VOTE	X	JE VOTE	JE VOTE
CE d'EPS titulaire	JE VOTE	JE VOTE	X	JE VOTE	JE VOTE
Agrégé.e titulaire	JE VOTE	JE VOTE	X	JE VOTE	JE VOTE
Stagiaire	X	X	X	JE VOTE	JE VOTE
Contractuel.le	X	X	JE VOTE	JE VOTE	JE VOTE
ECA	X	X	JE VOTE	JE VOTE	JE VOTE





Liste CAPA 2nd degré - Aix-Marseille

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DE L'ACADÉMIE DE AIX-MARSEILLE AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ

Liste présentée par la FSU - Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires - 19 suppléants (23 femmes - 15 hommes)

1 - M. WEISZ Julien  
Professeur certifié  
Collège Massenet - Marseille (13)

**2 - Mme RIEU Sophie**  
**Professeure d'EPS**  
**Collège L.Philibert - Le Puy Ste Réparate (13)**

3 - Mme BELY Agnès  
Professeure lycée professionnel  
Lycée Hôtelier Régional - Marseille (13)

4 - Mme DESSALLES Aurélia  
Professeure agrégée  
LGT T. Aubanel - Avignon (84)

5 - M. ABOUDOU Ramadan  
Conseiller principal d'éducation  
Collège D Milhaud - Marseille (13)

6 - Mme BIRECKI Anne  
Professeure agrégée  
LGT Paul Cézanne - Aix-en-Provence (13)

7 - Mme BUCCIERI Anna-Maria  
Psychologue de l'Éducation nationale EDO - CIO Belle de mai - Marseille (13)

8 - M. BALLIOT Franck  
Professeur agrégé  
LGT St-Charles - Marseille (13)

9 - Mme MARTIN Mélodie  
Professeure certifiée  
Collège S.Mallarmé - Marseille (13)

**10 - M. BROCHIER Benoît**  
**Professeur agrégé**  
**Collège Ch De Gaulle - Apt (84)**

11 - M. TRAMONI Laurent  
Professeur agrégé Collège Vieux-Port - Marseille (13)

12 - Mme CHOPINET Marion  
Professeure certifiée

LPO A Artaud - Marseille (13)

13 - Mme CHEVE Caroline  
Professeure certifiée

LGT St-Exupéry -Marseille (13)

14 - Mme TIGHILET Fanny  
Psychologue de l'Éducation nationale EDA - École Maternelle Cité Saint Louis - Marseille (13)

15 - M. DURANTE Alain  
Professeur certifié  
Collège Roquepertuse - Velaux (13)

16 - M. BILLY Pascal  
Professeur agrégé  
LGT P. Cézanne - Aix-en-Provence (13)

**17 - Mme MORANT Isabelle**  
**Professeure d'EPS**  
**Collège Marseilleveyre - Marseille (13)**

18 - Mme BIETRIX Sophie  
Professeure certifiée  
Collège Versailles - Marseille (13)

19 - M. GAUTHIER Eric  
Professeur certifié

Collège Dr Itard - Oraison (04)

20 - M. DEFONTAINE Yann  
Professeur certifié

Collège A Correard - Serres (05)

21 - Mme LASFARGUES Anne Marie  
Professeure certifiée

Collège H Laugier - Forcalquier (04)

22 - Mme LAGACHE Mathilde  
Professeure certifiée

Collège Vallon des Pins - Marseille (13)

23 - M. BRENIER Philippe  
Professeur certifié

Collège F Mistral - Avignon (84)

24 - Mme BAGGIONI Nadine  
Professeure agrégée

Lycée des Métiers E Zola - Aix-en-Provence(13)

**25 - Mme SANDRAL Caroline**  
**Professeure d'EPS**

**Collège Mauzan - Gap (05)**

26 - M. PAUL Guilhem  
Professeur certifié  
LPO Vauvenargues - Aix-en-Provence (13)

27 - Mme BALDIZZONE Hélène  
Professeure certifiée  
Lycée Hôtelier Régional - Marseille (13)

28 - Mme IGNACIO Maria-Josepha  
Professeure agrégée  
LPO A Artaud - Marseille (13)

29 - Mme VERNET Séverine  
Professeure certifiée  
Collège A Malraux - Marseille (13)

30 - M. SUEUR Nicolas  
Professeur agrégé

LGT St-Charles - Marseille (13)

31 - Mme LE GUILLOUX Mélanie  
Professeure agrégée

Collège A Mathieu - Avignon (84)

**32 - Mme DUVERGER Coralie**  
**Professeure d'EPS**

**Lycée A. Rimbaud - Istres (13)**

33 - Mme TAILLEU Fanny  
Professeure certifiée

Collège Vallon des Pins - Marseille (13)

34 - M. BERNARD-HAYRAULT Nicolas  
Professeur certifié

Collège R Carcassonne - Pélissane (13)

35 - Mme OUANNAI Salima  
Professeure certifiée

LGT T Aubanel - Avignon (84)

36 - Mme FRANCOIS Jocelyne  
Professeure certifiée

Collège Jean de La Fontaine - Gémenos (13)

**37 - M. ANTOINE Emmanuel**  
**Professeur d'EPS**

**Collège H Laugier - Forcalquier (04)**

38 - M. VOISIN Nicolas  
Professeur lycée professionnel

LP L'Estaque - Marseille (13) °

\* noms en gras





## Élection au Comité Social d'Administration Académique de l'académie de AIX MARSEILLE

### Liste présentée par la FSU - Fédération Syndicale Unitaire

10 titulaires - 10 uppléants (14 femmes - 6 hommes)

\* **noms en gras**



1- Mme Caroline CHEVE Professeure certifiée Lycée St Exupéry-Marseille (13)

2- Mme Virginie AKLIOUAT Professeure des écoles École Maternelle Peyssonnel-Marseille(13)

3- Mme Marion CHOPINET Professeure certifiée Lycée général et technologique A.Artaud-Marseille(13)

4- **Mme Sophie RIEU Professeure d'EPS Collège L.Philibert-Le Puy-Sainte-Réparate(13)**

5- Mme Nadine ROUVIERE Attachée d'administration de l'État Lycée polyvalent N Mandela-Marseille(13)

6- Mme Ariane SEDES Professeure des écoles École primaire Dabisse-Les Mées (04)

7- Mme Aurélie DESSALLES Professeure agrégée Lycée général et technologique T.Aubanel-Avignon(84)

8- M. Laurent TRAMONI Professeur agrégé Collège Vieux Port-Marseille(13)

9- M. Nicolas FLAVIER Professeur des écoles École maternelle St Jean-Avignon(84)

10- Mme Hélène LAUZIERE Infirmière de l'EN et l'ES Collège F.Villon-Marseille(13)

11- **M. Jean CUGIER Professeur d'EPS Collège André Malraux-Marseille(13)**

12- M. Nicolas VOISIN Professeur de lycée professionnel Lycée Professionnel L'Estaque-Marseille(13)

13- M. Ramadan ABOUDOU Conseiller principal d'éducation Collège D.Milhaud-Marseille(13)

14- M. Yannick MONTI Adjoint administratif de l'EN et l'ES DSDEN du Vaucluse-Avignon(84)

15- Mme Floriane IMBERT Professeure des écoles École primaire Puymaure-Gap(05)

16- Mme Bénédicte ZANCA Professeure des écoles École maternelle La Soude-Marseille(13)

17- Mme Séverine VERNET Professeure certifiée Collège A.Malraux-Marseille(13)

18- Mme Aurore LABANI Professeure des écoles École primaire-Cairanne (84)

19- Mme Jennifer TORRE AESH Collège A.Malraux-Marseille(13)

20- Mme Catherine ORLANDO Inspectrice de l'Éd.Nationale Circonscription 1er degré Marseille Estaque-Marseille(13)



## POURQUOI VOTER SNEP-FSU ?

### Vous voulez ?

\* **Une reconnaissance de votre métier et une amélioration de vos conditions de travail et salariales :**

Une hausse des salaires et l'indexation de ceux-ci sur l'inflation ?.... **alors votez FSU**

L'indexation des traitements et des primes sur l'inflation ? **Votez FSU !**

La mise en place d'une CPA et la prise en compte, en fin de carrière, de la spécificité du métier de prof d'EPS ? **Votez FSU !**

Une déconnexion de l'évaluation et de l'avancement ? .... **Alors votez FSU**

Améliorer les conditions de travail à l'École. Alors votez FSU

La reconnaissance des métiers de l'Éducation (qualification, salaires, formation) ? **Alors votez FSU**  
Retrouver de la transparence dans les mutations et opérations de carrière ? **Votez FSU**

La fin d'un « New Management Public » déshumanisant pour aller vers prise en compte de la parole des personnels ? ... **alors votez FSU**

Une meilleure prise en compte de la santé au travail ? .... **Alors votez FSU**

La fin du temps plein de formation pour les stagiaires et un passage à 1/3 temps ? **Votez FSU**

\* **Etre représentés par un syndicat efficace et qui pèse sur les instances et le débat public, le SNEP :**

Etre accompagnés collectivement et individuellement tout au long de votre carrière et sur tout le territoire (mutations, avancement,...) **Alors votez FSU**

Etre conseillés en cas de difficulté par des collègues EPS qui connaissent les particularités de notre discipline ? **Alors votez FSU**

Soutenir un syndicat spécifique à l'EPS, le SNEP, qui a

obtenu depuis 40 ans l'intégration de l' EPS à l'Éducation Nationale et de multiples avancées pour la discipline (forfait 3h UNSS, IMP coordination EPS statutaire, défense du nombre de postes au concours,...) ? **Alors votez FSU**

\* **Un projet de société plus juste et plus écologique :**

Une société plus écologique et solidaire ? **Votez FSU**  
Un sport démarchandisé et solidaire ? **Votez FSU**

\* **Un vrai projet d'école :**

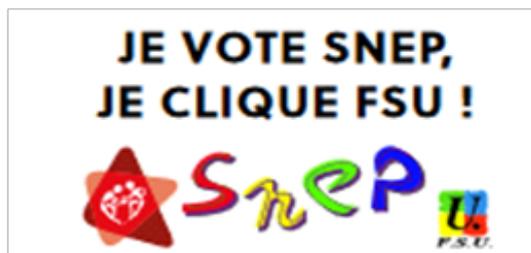
Une école qui vise à faire réussir tous les élèves... **Alors votez FSU**

« Plus et mieux d'école » et les 4 heures d'EPS ? **Alors votez FSU !**

Limiter les effectifs par classe pour assurer la réussite de tou.tes ?.... **Alors votez FSU**

La continuité du service public sur tout le territoire, des recrutements à la hauteur des besoins y compris pour le remplacement ? ... **Votez FSU**

Que l'École soit un bien commun indispensable pour notre société ? .... **Alors votez FSU**  
Un statut pour les AESH ? **Votez FSU**



# INFOS CORPO

corpo-aix@snepfsu.net

## Carrière, promotions : la transparence doit rester la règle ! Exigeons le retour des CAP

Les résultats des campagnes de promotions 2022 (hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial des Professeurs d'EPS) ont été communiqués aux personnels aux mois de juin et juillet avec trop peu d'informations. **Absence de CAP = opacité ! Le ministère et le rectorat décident seuls de ces promotions.** Les commissaires paritaires SNEP-FSU ne peuvent donc plus contrôler les opérations de promotion, n'étant plus destinataires des fichiers regroupant les données des promovables avec le classement effectué par l'administration. Là encore, la FSU exige le retour des CAP. Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations. **Si vous n'avez pas été promu.e : demandez des comptes au rectorat (ou au ministère pour les agrégé.es) - barème retenu, éléments de barème, avis, barème du dernier promu.e, rang de classement et nombre de promotions hors barème !** Envoyez une copie de vos démarches au SNEP-FSU AIX MARSEILLE [corpo-aix@snepfsu.net](mailto:corpo-aix@snepfsu.net) qui interviendra lui aussi. °



Des CAPA, des représentants élus du SNEP-FSU, une nécessité !

Lors de la période de vote des Élections professionnelles qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, en votant FSU, vous renouvelerez votre confiance aux représentants du SNEP-FSU qui continueront de défendre vos droits et vos conditions de travail. On compte sur vous !

## Pour le rendez-vous de carrière, la profession a son mot à dire !

Comme chaque année le SNEP Aix-Marseille accompagne et conseille individuellement les collègues qui souhaitent contester l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière, que ce soit pour une appréciation littérale en décalage avec la réalité du terrain ou une appréciation finale qui ne correspond pas à l'évaluation de la majorité des items. Le protocole de contestation est long et fastidieux

(dans le but de décourager ?). Cette année les délais de réponse du rectorat au recours gracieux ont même évolué en cours de route. Mais contester vaut le plus souvent le coup, 63% d'appréciations contestées ont été révisés l'année dernière.

Alors n'hésitez pas à contacter le SNEP :  
[s3-aix@snepfsu.net](mailto:s3-aix@snepfsu.net)!°

## Gestes professionnels en EPS

### Secteur Juridique du SNEP Aix - Marseille

Le secteur juridique du SNEP est de plus en plus souvent amené à accompagner des collègues mis en cause concernant leurs gestes professionnels. Faut-il rappeler que les contacts physiques font partie de notre quotidien professionnel ?

La circulaire 2004-138 du 13/07/2004 stipule très clairement que nos interventions professionnelles peuvent « donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause (...) alors qu'il résulte le plus souvent d'actes d'intervention directs de l'enseignant envers un ou des élèves en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leur apprentissage ». Tout est dit !.

Il convient d'être vigilant par rapport à ce sujet et de bien définir avec les élèves (en début d'année ou en début de cycle par exemple), les gestes effectués

en EPS. Cela permettra d'éviter de mauvaises interprétations ou dérives qui pourraient, face aux ressentis des élèves, amener à des accusations infondées de leur part ou de la part de leurs parents.

Faire apposer au règlement intérieur EPS, adopté en CA, une définition rapide des « gestes professionnels » ainsi qu'un « protocole vestiaire » très explicite s'avère être une solution pour couvrir les collègues et anticiper ce fléau qui touche notre discipline.

Il est également important que toutes remontées au chef d'établissement concernant les gestes professionnels, ou quelconques rumeurs, doivent impérativement être notifiées par écrit et être traitées « avec bienveillance et dialogue » comme le stipule le « Guide d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale » (15/09/2019).

Le secteur juridique suit également la gestion des problèmes de harcèlement au travail, des rumeurs véhiculées et des accusations infondées.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas, contactez le SNEP-FSU à [s3-aix@snepfsu.net](mailto:s3-aix@snepfsu.net).**°

## Bilan comparatif promotions classe exc et hea / âges, sexes depuis 3 ans

	CLASSE EXCEPTIONNELLE PROF EPS							
	VIVIER1				VIVIER 2			
	nombre	part des femmes	âge moyen femmes	âge moyen hommes	nombre	part des femmes	âge moyen femmes	âge moyen hommes
promouvables 2020	67	41,54%			127	48,82%		
promus 2020	20	40,00%	54	53	3	67,00%	61	62
promouvables 2021	128	43,75%			70	51,72%		
promus 2021	19	36,84%	50	50	4	75,00%	61	63
promouvables 2022	184	41,85%			59	46,51%		
promus 2022	32	43,75%	50	51	6	40,00%	59	62

	ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE PROF EPS						
					promus et appréciation recteur		
	nombre	part des femmes	âge moyen femmes	âge moyen hommes	Excellent	très satisfaisant	satisfaisant
promouvables 2020	61						
promus 2020	15	46,67%	61	62			
promouvables 2021	60	25,00%					
promus 2021	9	44,44%	61	61	22,22%	77,78	0,00%
promouvables 2022	59	30,00%					
promus 2022	15	33,33%	60	60	26,66%	73,34%	0,00%

	HORS CLASSE PROF EPS									
	taux						promus et appréciation recteur			
	nombre	part des femmes	Âge-moyen	issu du 11 <sup>e</sup> échelon	issu du 10 <sup>e</sup> échelon	issu du 9 <sup>e</sup> échelon	Excellent	très satisfaisant	satisfaisant	à consolider
promouvables 2020	330	43,64%		7,58%	52,73%	39,70%				
promus 2020	57	49,12%		36,84%	63,16%	0,00%	14,04%	49,12%	35,09%	1,75%
promouvables 2021	334	43,11%	46	7,78%	47,60%	44,61%				
promus 2021	63	33,96%	49,44	39,68%	60,32%	0,00%	9,52%	49,21%	39,68%	1,59%
promouvables 2022	310	46,45%	45	6,77%	59,35%	33,87%				
promus 2022	56	48,21%	47,71	30,36%	69,64%	1,79%	19,64%	41,07%	37,50%	1,79%

	HORS CLASSE AGREGES (TOUTES DISCIPLINES)				
	nombre	part des femmes	issu du 11 <sup>e</sup> échelon	issu du 10 <sup>e</sup> échelon	issu du 9 <sup>e</sup> échelon
promouvables 2020	751	43,64%	18,51%	49,93%	31,56%
promus 2020	263	49,12%	52%	48,00%	0,00%
promouvables 2021	760	43,11%	12,63%	49,87%	37,50%
promus 2021	164	33,96%	52,00%	48,00%	0,00%
promouvables 2022	726	46,45%	10,00%	56,00%	35,00%
promus 2022	131	48,21%	42,00%	58,00%	0,00%

Sophie RIEU

## Signer son V.S

### État de Ventilation de Services

Ce document sert pour le traitement et définit précisément votre service : enseignements à charge (EPS, AS), nombre d'élèves, nombre d'heures par classe ou groupes d'élèves, décharges de droit, pondération REP+, HSA, IMP de coordination. Il doit vous être absolument soumis pour approbation. Moment de vérifier l'exactitude des informations. Prenez le temps et demandez conseil au SNEP-FSU

si besoin, vous avez le droit d'en avoir une copie et de différer la signature de quelques jours. Si problème : 1<sup>ère</sup> étape, s'adresser au chef d'établissement en faisant valoir vos droits. Si le désaccord persiste vous datez, signez, et mentionnez «pris connaissance le..., lettre de contestation adressée Mr le Recteur jointe». La signature dans ce cas n'a pas valeur d'accord. La lettre de contestation sera transmise par voie hiérarchique, càd remise au chef d'établissement pour envoi sous couvert. Gardez toujours une copie de votre VS, faites un envoi à corpo-aix@snefpsu.net. °



**13** Au SNEP-FSU13 : une activité syndicale intense et combative ! Depuis la rentrée scolaire 2022 le SNEP-FSU des Bouches du Rhône est sur tous les fronts : sport scolaire, soutien aux équipes EPS face aux difficultés de rentrée, installations sportives, accueil et suivi des professeurs stagiaires, manifestations interprofessionnelles et défense des lycées pro... Une activité syndicale sans interruption, qui a débuté aux AG départementales de rentrées de l'UNSS.

Grâce à nos interventions et notre visibilité, plus de 40% des établissements des BDR nous ont rendus les enquêtes de rentrée complétées, preuve de la confiance de la profession en faveur du SNEP-FSU.

Ces retours nous permettent d'intervenir précisément auprès de l'institution et d'être en contact avec un grand nombre d'équipes.

Nous avons réussi 2 belles manifestations le 29 septembre pour l'augmentation des salaires et le 18 novembre pour la défense de la voie pro, en partenariat soudé avec la FSU13. Nous participerons activement à la construction de mobilisations pour obtenir des augmentations de salaires, protéger notre métier et nos « conquis sociaux »\*.

Enfin nous avons décidé en bureau départemental de mener une forte activité autour de la syndicalisation des collègues. Chaque collègue peut trouver une bonne raison de se syndiquer au SNEP-FSU ! Se syndiquer c'est déjà lutter ! VOTEZ !

C.Vassenaix s2-13@snepfusu.net \*terme employé par Ambroise CROIZAT

**84** La dotation départementale annuelle de fonctionnement des collèges ne cesse de baisser dans le 84 : 5 653 051 euros en 2019, 5 326 575 € en 2022, 5 297 665 € pour 2023, alors que le nombre d'élèves augmente légèrement.

Lors du CDEN du 28 septembre, le SNEP 84, associé au SNES 84, a dénoncé ce budget qui dégrade le fonctionnement de nos établissements, notamment en EPS, et voté contre. A dénoncer dans vos CA budget de décembre si la dotation de votre collège diminue !

Seulement 71 syndiqués SNEP dans le Vaucluse l'année dernière. (Baisse de plus de 10%). Ce chiffre semble repartir à la hausse en ce début d'année mais beaucoup de collègues ne sont pas encore syndiqués. Faites le rapidement ! VOTEZ !

B.Brochier s2-84@snepfusu.net

**05** **2h de sport au collège, .... on en est où ?**  
Les premières remontées sont explicites ! Les équipes EPS n'ont pas ou peu d'informations, les chefs d'établissement avancent eux aussi à vue semble-t-il.

**04** Selon le rectorat questionné début Septembre, ce dispositif va concerner 5 établissements dans le 05. Avec quels moyens ? Aucun pour l'instant ne sont identifiés ! Au SNEP-FSU, la vigilance est de mise. Un dispositif scolaire qui fait appel à des partenaires extérieurs c'est clairement, à terme, un risque d'externalisation de la discipline. Des partenariats avec le mouvement sportif existent déjà dans nos établissements (section sportive...) mais ils ne viennent pas en concurrence directe avec le sport scolaire ou l'EPS, seuls garants d'une offre équitable sur tout le territoire.

Nous appelons les équipes à refuser l'instrumentalisation de leur travail et à dénoncer en Conseil d'Administration, dans la presse, au SNEP-FSU toutes mises en place dans les établissements qui se feraient en catimini, sans consultation du CA, sans discussion avec les équipes.

Nous avons rencontré la Dasen 05 sur le sujet 2h de sport . Après une longue argumentation de notre part, ils ont bien reconnu que nous « professeur d'EPS » faisons déjà le travail et surtout que nous n'avons aucun intérêt (financier, temps...) à faciliter la mise en place de cette mascarade. L'intervenant extérieur serait payé 50 euros de l'heure et le coordonnateur EPS rien. Comme le 05 ne répond pas à cette expérimentation, ils prévoient de l'élargir au département 04 !!

Pendant ce temps dans le 05, depuis la rentrée, les remplacements ne sont pas toujours assurés car nous manquons de TZR dans les 2 zones Nord et Sud. Le département est à flux tendu déjà en début d'année.

Ne nous laissons pas voler notre métier et portons la juste revendication ! « Plus d'activité physique à l'école, c'est 4h d'EPS pour toutes et tous de la 6ème à la Terminale et un sport scolaire non-empêché dans les établissements ».VOTEZ !

B.Rebout s2-05@snepfusu.net E.Antoine s2-04@snepfusu.net

## LYCEES PRO

**Le lycée Mongrand de Port de bouc (13) s'est mobilisé en appelant à un lycée vide contre la réforme annoncée de Macron contre les lycées professionnels (mardi 18.10.2022).**

**Plus de 88 % de grévistes, tous corps confondus, et seulement 5 élèves à l'école ce jour-là !**

L'ensemble de l'équipe éducative refuse la réforme annoncée qui met en danger l'avenir de nos élèves !

En effet, cette réforme prévoit de former nos élèves selon les besoins des territoires, c'est dans cette logique que le lycée Charles Mongrand a déjà vu fermer sa formation Gestion Administration... alors que la demande existe et que la filière obtenait plus de 95 % de réussite au baccalauréat !

La liberté de choix pour nos jeunes s'en verra sensiblement réduite : « CAP champignons en Lozère, CAP Matelot en Bretagne, Usinière à Fos ? »

Pire encore, ils seront considérés comme une future main d'œuvre soumise au patronat. Si le lycée professionnel a toujours eu comme mission de former des professionnels de qualité, il n'en a jamais oublié pour autant de permettre à chaque élève de se réaliser comme citoyen responsable dans un monde toujours plus complexe, traversé de crises. L'ensemble des heures de cours sont indispensables à la construction de l'élève de Lycée professionnel et à sa réussite future.



Nous refusons l'augmentation des périodes de stage en entreprise (de 50%) alors que nos élèves ont besoin d'heures de cours pour développer des savoirs être, des compétences et acquérir de la culture.

Nous avons demandé une audience après de notre député Mr Dharréville et nous continuerons de lutter pour refuser cette réforme. Dès le 17 novembre 2022, une nouvelle journée de manifestation est prévue ...

Laurence PASINI